



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/15
22 mars 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION D'ACTION 21,
L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES ÉLÉMENTS INTERSECTORIELS D'ACTION 21 ET SUR
LES FACTEURS CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

Dynamique démographique et durabilité

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

| | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--|--------------------|-------------|
| INTRODUCTION | 1 - 16 | 2 |
| I. APERÇU GÉNÉRAL | 17 - 28 | 4 |
| II. EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS | 29 - 59 | 7 |
| A. Résultats obtenus par les pays | 29 - 55 | 7 |
| B. Grands groupes sociaux ou sectoriels et organisations non gouvernementales | 56 - 59 | 12 |
| III. FINANCES ET TECHNOLOGIES | 60 - 70 | 13 |
| IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE | 71 - 108 | 14 |
| V. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION | 109 - 110 | 23 |
| A. Conclusions | 109 | 23 |

* E/CN.17/1995/1.

| | | |
|------------------------------------|-----|----|
| B. Propositions d'action | 110 | 23 |
|------------------------------------|-----|----|

INTRODUCTION

1. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans l'accomplissement des objectifs énoncés au chapitre 5 d'Action 21 (Dynamique démographique et durabilité)¹ et énumère une série de recommandations concernant les mesures à prendre. Il a été établi par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui est l'organisme coordonnateur pour le chapitre 5 d'Action 21, en consultation avec le Secrétariat de l'ONU, conformément aux dispositions arrêtées par le Comité interorganisations sur le développement durable à sa quatrième session. Il est le fruit de consultations et d'échanges d'informations entre divers interlocuteurs désignés à cet effet dans 19 organismes des Nations Unies, des fonctionnaires nationaux et un certain nombre d'autres institutions et particuliers.

2. Cela fait 20 ans au moins que les instances internationales examinent les conséquences que peuvent avoir pour l'environnement et le développement durable l'accroissement rapide de la population mondiale et autres tendances démographiques, ainsi que les modes de consommation et de production. Ce n'est que depuis peu, en revanche, que la communauté internationale s'est mise d'accord sur une série complète d'objectifs communs et de recommandations concernant les mesures à prendre pour s'attaquer à ces problèmes.

3. Le processus a été amorcé avec les décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. Les conférences des Nations Unies sur la population de 1974 et 1984 ont certes donné lieu à des recommandations au sujet de l'environnement et du développement, mais ces dernières ne semblent pas s'être vu accorder un traitement prioritaire pendant les années qui ont suivi.

4. Une étape importante a été franchie en 1987 avec la publication du rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, intitulé "Notre avenir à tous"², qui a fait observer que l'on ne pourrait parvenir au développement durable que si la dimension de la population et l'accroissement démographique s'accordaient avec l'évolution du potentiel de production de l'écosystème.

5. Le Forum international sur la population au XXI^e siècle, qui, en 1989, a adopté la Déclaration d'Amsterdam : une vie meilleure pour les générations futures³, a reconnu les liens indissociables qui existent entre la population, les ressources et l'environnement, et la nécessité d'établir une interaction à long terme entre l'effectif de la population, les ressources et le développement.

6. Le rapport de 1990 de la Commission Sud⁴ constatait que les tendances démographiques du moment, si elles demeuraient inchangées, compromettraient la capacité qu'avait le Sud de parvenir au développement et à la sécurité de l'environnement au XXI^e siècle.

7. Enfin, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a adopté l'Action 21. Le chapitre 5 traite des liens qui existent entre la dynamique démographique et la durabilité et contient la série de recommandations la plus complète que la communauté internationale ait jamais arrêtée sur ces thèmes.

8. Ce chapitre comprend trois domaines d'activité :

a) Développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs démographiques et le développement durable;

b) Formulation de politiques nationales intégrées en matière d'environnement et de développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques;

c) Mise en oeuvre de programmes intégrés relatifs à l'environnement et au développement au niveau local, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques.

9. L'importance nouvelle accordée aux liens existants entre la population, l'environnement et le développement dans le chapitre 5 d'Action 21 se retrouve dans le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire en septembre 1994⁵.

10. Les préparatifs de cette conférence ont vu apparaître une nouvelle approche des questions de population compte tenu du fait que la communauté mondiale prend de plus en plus conscience des liens unissant le développement humain, la protection de l'environnement et l'autonomisation des femmes.

11. Conformément au préambule du Programme d'action, la Conférence de 1994 a expressément reçu un mandat plus large sur les questions touchant au développement que les conférences précédentes sur la population, ce qui traduit une prise de conscience croissante du fait que la population, la pauvreté, les modes de production et de consommation et l'environnement sont des questions si étroitement imbriquées qu'aucune d'entre elles ne peut être examinée isolément⁶.

12. Le Programme d'action porte sur la période allant jusqu'en 2015. Il part de la conviction que pour améliorer la qualité de vie et l'état sanitaire des populations, les pays en développement ont besoin d'une croissance économique soutenue dans le cadre d'un développement durable, et qu'ils doivent investir dans les domaines de la santé et de l'éducation, en particulier en faveur des filles. Le Programme d'action affirme avec force qu'il ne peut y avoir de développement durable sans une participation pleine et égale des femmes à tous les aspects de la planification et de la programmation du développement. Il contient des objectifs et des recommandations pour la réduction de la mortalité infantile, juvénile et maternelle, l'amélioration de l'enseignement et l'accès universel aux soins de santé en matière de population, notamment à la planification familiale, d'ici à 2015. Le Programme d'action considère que les investissements en matière de santé et d'éducation sont primordiaux si l'on veut parvenir à une stabilisation de la population et à un équilibre entre la démographie et les ressources.

13. Le Programme d'action vise ainsi à améliorer la qualité de vie de tous les membres de la famille humaine. Il offre à chacun un plus large éventail de choix. Il préconise de plus gros efforts en faveur de la santé et de l'éducation et le renforcement de la famille en tant que cellule de base de la société, et il défend la justice et l'égalité en faveur des femmes. Il se penche aussi sur les perspectives de développement soutenu et durable et sur le type d'avenir dont hériteront les générations futures.

14. Le chapitre III du Programme d'action demande aux pouvoirs publics, d'élaborer et de mettre en oeuvre, avec l'appui de la communauté internationale et des organisations régionales et sous-régionales, des politiques et programmes de population en vue de contribuer à la réalisation des objectifs et à l'application des mesures arrêtées dans Action 21, dans le cadre d'autres conférences et dans d'autres accords internationaux relatifs à l'environnement compte tenu des responsabilités communes mais différenciées définies dans ces accords. Ce chapitre comprend trois domaines d'activité : intégrer les stratégies en matière de population et les stratégies de développement; population, croissance économique soutenue et pauvreté; et population et environnement.

15. Le chapitre 5 d'Action 21 et le Programme d'action constituent ensemble l'exposé le plus complet et le plus convaincant existant à ce jour sur ce qu'il convient de faire concernant les liens entre la population, l'environnement et le développement durable. Ces deux documents se renvoient l'un à l'autre et s'étayaient mutuellement.

16. En conséquence, dans le présent rapport, on estime que les activités mentionnées dans les sections pertinentes d'Action 21 et du Programme d'action s'inscrivent dans un processus continu. S'il est vrai qu'Action 21 contient la déclaration d'intention initiale, le Programme d'action peut être considéré, d'une part, comme la réaffirmation et le suivi d'Action 21 et, d'autre part, comme une étape historique pour la prise en compte de cette composante du développement durable que constituent les liens entre population et développement.

I. APERÇU GÉNÉRAL

17. La situation démographique actuelle est très contrastée, et ce, à différents niveaux. Sur le plan mondial, on observe plusieurs signes encourageants. Après avoir culminé, dans les années 1965 à 1970, à des taux annuels moyens de 2,04 %, l'accroissement de la population mondiale a régulièrement diminué et devrait, si l'on retient la variante moyenne établie par l'ONU, se situer autour de 1,57 % par an dans les années 1990 à 1995. Ce qui est moins encourageant, par contre, c'est que les lois inexorables de la démographie sont telles que le nombre des individus qui, chaque année, viennent grossir la population mondiale, continue d'augmenter et frôle maintenant les 90 millions. L'accroissement annuel ne devrait atteindre son niveau maximal qu'en 1998, après quoi la tendance commencera à s'infléchir, encore que très lentement au début, vu la forte proportion de jeunes dans la population des pays en développement.

18. Au niveau régional, on observe des tendances plus variées (voir tableau ci-après). Dans les pays les moins avancés, les taux d'accroissement de la population, après avoir baissé pendant la première moitié des années 80, ont recommencé à grimper pendant la seconde moitié de la décennie. Dans certaines parties de l'Afrique subsaharienne, les taux n'ont jamais cessé d'augmenter et, au rythme actuel, la population de certains de ces pays (qui sont parmi les plus pauvres) aura doublé, dans 20 ans. En Amérique centrale et du Sud, et dans les Caraïbes, le taux d'accroissement a baissé régulièrement jusqu'à la moitié des années 70, après quoi il a recommencé à augmenter, encore que très lentement. À une ou deux exceptions près, les taux de croissance démographique devraient toutefois baisser dans toutes les régions et sous-régions du monde. De nombreux pays industrialisés accusent d'ores et déjà des taux négatifs et la tendance devrait se poursuivre.

Tableau

Taux annuels d'accroissement de la population, par région

(En pourcentage, selon la variante moyenne)

| Régions | 1970- 1975 | 1975- 1980 | 1980- 1985 | 1985- 1990 | 1990- 1995 | 1995- 2000 | 2000- 2005 | 2005- 2010 | 2010- 2015 |
|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Total mondial | 1,96 | 1,73 | 1,73 | 1,73 | 1,57 | 1,49 | 1,37 | 1,29 | 1,20 |
| Régions développées | 0,81 | 0,67 | 0,56 | 0,58 | 0,40 | 0,32 | 0,25 | 0,21 | 0,18 |
| Régions peu développées | 2,37 | 2,08 | 2,09 | 2,06 | 1,88 | 1,78 | 1,63 | 1,52 | 1,41 |
| Régions les moins avancées | 2,47 | 2,57 | 2,44 | 2,55 | 2,82 | 2,74 | 2,52 | 2,40 | 2,28 |
| Afrique | 2,56 | 2,78 | 2,86 | 2,84 | 2,81 | 2,66 | 2,56 | 2,47 | 2,37 |
| Asie | 2,27 | 1,87 | 1,89 | 1,86 | 1,64 | 1,55 | 1,38 | 1,26 | 1,15 |
| Europe | 0,60 | 0,49 | 0,38 | 0,43 | 0,15 | 0,08 | 0,00 | -0,03 | -0,06 |
| Amérique latine | 2,44 | 2,28 | 2,11 | 1,97 | 1,84 | 1,67 | 1,50 | 1,34 | 1,20 |
| Amérique du Nord | 1,10 | 1,07 | 0,93 | 0,98 | 1,05 | 0,90 | 0,81 | 0,78 | 0,78 |
| Océanie | 2,09 | 1,13 | 1,50 | 1,55 | 1,54 | 1,42 | 1,31 | 1,24 | 1,18 |

Source : World Population Prospects: 1994 Revision, publication des Nations Unies à paraître.

19. Comme l'indique le Programme d'action, le nombre de personnes qui vivront sur la terre dans les prochaines décennies dépendra des options qui seront choisies. Selon l'option retenue, la population mondiale comptera, en 2015, entre 7,1 et 7,8 milliards d'individus. La différence entre la projection haute et la projection basse pour 2015 représente 720 millions d'individus, ce qui correspond à peu près à la population actuelle du continent africain. Pour 2050, la différence entre la projection haute (11,9 milliards) et la projection basse (7,9 milliards) s'élèvera à 4 milliards de personnes, chiffre proprement astronomique, puisqu'il représente environ 70 % de l'effectif mondial actuel, dont l'impact sur l'environnement est déjà un motif de vive préoccupation.

20. Dans bien des pays en développement, où la population est aux prises avec les pires difficultés, la situation s'est sensiblement améliorée au cours des 25 dernières années. Les taux de fécondité et les taux bruts de mortalité ont baissé, alors que l'espérance de vie à la naissance a fait un bond en avant

/...

(près de 20 %), passant de 52 ans en 1969 à 62 ans en 1994. La santé des femmes et des enfants s'est globalement améliorée et le taux d'utilisation des moyens contraceptifs est passé de 14 % des femmes en âge de procréer en 1960-1965 à environ 57 % en 1994.

21. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la réduction des taux de mortalité et de fécondité. Les taux de mortalité ont diminué dans presque toutes les parties du monde, en particulier en Afrique du Nord, en Asie occidentale et en Amérique du Sud, où la mortalité infantile a été réduite de plus de moitié. Les indicateurs de mortalité montrent toutefois que le fossé entre pays industrialisés et pays en développement a continué de se creuser au cours des deux dernières décennies. Dans certains pays en développement, les tendances positives observées dans les années 70 ont marqué le pas dans les années 80, allant parfois jusqu'à s'inverser, à mesure que les effets de la récession économique, de la crise de la dette et des programmes d'ajustement structurel commençaient à se faire sentir.

22. Dans les pays en développement, l'indice synthétique de fécondité est tombé d'environ 5,8 au début des années 70 à environ 3,6 au début des années 90. Les baisses les plus fortes ont été constatées en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que les baisses les plus faibles l'ont été en Afrique subsaharienne, où les taux de fécondité ont même augmenté dans certains pays.

23. Peu de mesures sont aussi déterminantes pour le succès des politiques de population et de développement que celles qui visent à émanciper et à démarginaliser les femmes. En dépit des progrès enregistrés, la conjugaison de divers obstacles a fait échec à bien des initiatives destinées à améliorer la condition de la femme. Ces obstacles tiennent notamment à certaines pratiques traditionnelles, à la médiocrité des taux d'alphabétisation et du niveau d'instruction parmi les filles et les femmes, au peu d'importance que les décideurs et responsables accordent aux questions féminines et à la faiblesse relative des institutions de promotion de la condition féminine.

24. La plupart des rapports font ressortir l'érosion des structures familiales traditionnelles. Dans toutes les régions du monde, le nombre des mariages diminue, les taux de divorce augmentent et de plus en plus de ménages ont une femme à leur tête. La mutation et l'érosion progressive de la structure familiale traditionnelle ont conduit de nombreux pays en développement à manifester leur préoccupation face au nombre croissant de personnes âgées qui n'ont personne pour s'occuper d'elles.

25. La plupart des rapports nationaux font état de mouvements migratoires. Les migrations internationales, l'exode rural et d'autres formes de migration interne ont atteint des proportions inouïes. Une tendance très nette que l'on observe dans presque tous les pays en développement est l'exode massif des populations vers une ou deux grandes villes. On distingue cinq grandes causes au phénomène d'urbanisation, qui ont toutes trait à la recherche de meilleures conditions de vie : le chômage ou le sous-emploi rural, l'insuffisance des services sociaux dans les campagnes, la pénurie de terres cultivables, les catastrophes naturelles, en particulier la sécheresse, et les troubles civils.

26. Pris dans leur ensemble, les rapports indiquent que les politiques et les programmes de population contribuent pour beaucoup au développement socio-économique et à la préservation de l'environnement. Ils confirment également que les initiatives complémentaires prises en matière de développement durable pourraient sensiblement faciliter la mise en oeuvre de programmes de population. De mieux en mieux reconnue, cette interdépendance est progressivement prise en compte dans les politiques, les plans et les programmes.

27. L'intégration des questions de population dans la planification en matière d'environnement et de développement durable pose néanmoins un certain nombre de problèmes. Certains d'entre eux, comme le fait que les responsabilités et les objectifs ne sont pas clairement définis dans les plans nationaux de développement, ont trait au processus de planification en soi; d'autres tiennent à la nouveauté de l'exercice, à savoir l'intégration de questions intersectorielles dans un système de planification reposant sur la sectorialisation. D'autres difficultés encore sont imputables au manque de données et de personnel qualifié.

28. En général, les rapports font apparaître que les pays en développement ont beaucoup de mal à intégrer les questions de population dans leur planification en matière de développement et d'environnement. Il est manifeste que les contraintes financières et les faiblesses institutionnelles imposent de sérieuses limites à ce qui peut être réalisé dans un laps de temps donné. L'opinion publique comme le secteur privé prennent toutefois de mieux en mieux conscience des liens existant entre population et développement durable.

II. EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS

A. Résultats obtenus par les pays

29. Presque tous les pays qui ont présenté des rapports nationaux sur la mise en oeuvre d'Action 21 ont mentionné ceux qu'ils avaient soumis à la Conférence internationale sur la population et le développement où ils décrivaient la façon dont ils avaient donné suite au chapitre 5 d'Action 21. L'aperçu présenté ici et les comptes rendus des activités menées à l'échelon national s'inspirent donc en grande partie des rapports nationaux établis à l'occasion de la Conférence.

30. Sur les 168 pays qui ont soumis des rapports au secrétariat de la Conférence, 125 étaient des pays en développement et 43 des pays industrialisés.

31. Les rapports nationaux ne contiennent que peu d'informations sur les activités et projets concrets visant à mieux cerner et à préciser les relations complexes qui existent entre les facteurs démographiques, le développement durable et l'environnement. Ils fournissent cependant des informations sur les progrès institutionnels et les orientations et attitudes générales.

1. Pays en développement

32. Les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies sont imputables à de nombreux facteurs et en particulier à l'évolution de l'attitude de nombreux gouvernements qui ont troqué leur indifférence pour un soutien actif aux

activités et politiques en matière de population. Concrètement, on a vu la création, lorsqu'il n'en existait aucune auparavant, de structures gouvernementales centrales chargées de la mise en oeuvre de politiques et programmes généraux en matière de population. Jusqu'à 98 % des pays en développement ont fait état de l'existence de structures de ce type et 77 % de ces dernières ne s'occupaient que de questions de population, s'agissant soit d'un conseil national de la population, soit d'un ministère.

33. L'accent est davantage mis sur la nécessité d'intégrer les questions de population dans les systèmes de planification nationaux. Bien que par le passé, de nombreux pays aient inclus des variables relatives à la population dans leurs plans de développement quinquennaux, les rapports montrent que les mesures prises pour intégrer les questions de population à d'autres niveaux de la planification sont relativement récentes dans de nombreux pays.

34. Il a été indiqué dans 94 % des rapports ayant abordé la question que les plans de développement généraux établis par les pays concernés tenaient compte des questions de population. Dans la grande majorité des cas, cependant, la dimension population a été traitée en termes très généraux. Seuls 17 % des rapports ont indiqué clairement que les processus de planification sectorielle prenaient en compte l'élément population et seulement 8 % que la planification locale tenait compte de cet élément.

35. Plusieurs pays (notamment l'Inde et l'Argentine) ont tellement décentralisé leur système de planification que la planification en matière de population relève à présent, presque entièrement, des autorités locales. D'autres pays ont décentralisé divers éléments de leurs programmes de population.

36. De nombreux pays ont indiqué que bien qu'ils disposent d'un système de planification facilitant la prise en compte des questions de population dans la planification nationale, l'intégration fonctionnelle faisait malgré tout défaut, ce qui était principalement dû au manque de données et à l'analyse inadéquate des données existantes, à l'absence de méthodologie satisfaisante permettant ladite intégration, à la pénurie de personnel technique dans les ministères d'exécution et services chargés de promouvoir l'intégration et au manque de motivation du personnel en place, ainsi qu'au manque de ressources. Sur tous ces points faibles, ceux qui concernaient la collecte des données, leur analyse et les capacités de recherche en la matière ont été tout particulièrement soulignés.

37. C'est parce que l'on s'est rendu compte dans de nombreux pays que la croissance démographique était plus rapide que le développement socio-économique et qu'il convenait de trouver un équilibre entre les deux que l'on examine actuellement les liens qui existent entre la population et le développement. L'insuffisance et la lenteur des progrès techniques, combinées à une croissance démographique rapide, ont exercé des pressions importantes sur les institutions sociales et économiques et la capacité de charge du milieu naturel.

38. Les liens les plus fréquemment mentionnés (dans 75 % des rapports) sont ceux qui existent entre la croissance démographique et le développement socio-économique général, comprenant notamment le taux de croissance économique, le niveau de vie général et l'équité. Dans plusieurs cas, la croissance

démographique et les besoins connexes en services sociaux, logements, etc., dépassent de beaucoup la croissance économique. Dans le rapport national du Lesotho, par exemple, on constate que le revenu par habitant devrait baisser de manière importante à cause de la croissance démographique car même si le Gouvernement parvient à accroître les niveaux d'investissement pour améliorer les revenus et l'épargne, l'effet net sera annulé par la seule croissance du nombre d'individus ayant besoin de services sociaux et autres.

39. Les liens entre la croissance démographique et les services sociaux préoccupaient 63 % des pays en développement. Deux pays africains illustrent les préoccupations exprimées par de nombreux autres pays. Au Botswana, la croissance démographique au cours de la période 1971-1991 s'est traduite par le doublement du nombre d'inscriptions dans les écoles primaires, ce qui a gravement grevé le budget de l'éducation nationale. Au Burundi, la scolarité à mi-temps a été introduite pour faire face aux besoins croissants en matière d'éducation de base.

40. La troisième question la plus fréquemment mentionnée (elle l'a été dans 57 % des rapports) est le lien existant entre la croissance démographique et l'utilisation des ressources naturelles et foncières. La diminution des superficies cultivables est peut-être le problème le plus grave. Ainsi, au Lesotho, ces superficies sont passées entre 1976 et 1994 de 13 à 9 % de l'ensemble des terres. Une croissance démographique forte et une densité de population ayant plus que doublé (passant de 306 à 743 individus au kilomètre carré) ont abouti à la transformation en établissements humains de très vastes superficies cultivées. Le surpâturage et l'érosion des sols ont encore contribué à la diminution de ces superficies.

41. Le rapport de la Chine a fourni un autre exemple spectaculaire : la rapidité de la croissance démographique s'est traduite par une diminution continue de la proportion de terres arables à la disposition de chaque habitant. Un tiers des superficies cultivables du pays ont été affectées par l'érosion des sols, 5 milliards de tonnes de couche arable disparaissant chaque année.

42. Deux types de liens relatifs à l'environnement sont soulignés tout particulièrement dans les rapports nationaux. Le premier concerne la production et l'environnement et le second l'urbanisation et la densité de la population d'un côté, et l'environnement de l'autre. Dans 86 % des rapports envoyés par les pays en développement, la production et l'environnement ont été mentionnés de manière spécifique. La production a généralement été citée comme étant la cause de l'épuisement et/ou de la dégradation des ressources naturelles et de la pollution des terres, de l'eau et de l'air. Les procédés tant agricoles qu'industriels ont été mentionnés. Dans le rapport des Philippines, les procédés industriels et urbains ont été rendus responsables de la pollution de l'eau et de l'air.

43. Les liens existant entre l'urbanisation et la densité de la population d'un côté et l'environnement de l'autre ont été mentionnés dans 73 % des rapports. La densité de la population n'a été que très rarement mentionnée en dehors de l'urbanisation, ce qui suggère que dans de nombreux cas, elle est assimilée à cette dernière. Parmi les effets de l'urbanisation sur l'environnement, on a cité la destruction des ressources naturelles et la pollution des cours d'eau

adjacents et celle de l'air et de l'eau en général. Il a été indiqué dans le rapport du Bangladesh que l'accroissement rapide de la population urbaine était dû principalement à l'afflux vers les zones urbaines de migrants ruraux en quête de travail et à l'impossibilité pour les zones rurales d'absorber un excédent de population. Les services offerts par les zones urbaines, à savoir notamment l'assainissement, l'approvisionnement en eau et les transports, ne sont pas en mesure de répondre aux besoins d'une population en accroissement constant. La plupart des zones urbaines et périphériques étaient ainsi exposées à une grave pollution.

44. Dans 41 % des rapports, on a évoqué les liens qui existent entre la croissance démographique et ses effets sur l'environnement. D'après le rapport du Nigéria, le taux de croissance démographique élevé du pays se traduit par des niveaux inacceptables d'exploitation des ressources naturelles allant à l'encontre de la durabilité.

45. Bien qu'ils montrent que de nombreux aspects des liens existant entre la population et le développement ne sont pas bien compris, les rapports nationaux s'accordent largement à reconnaître que les politiques et programmes de population peuvent avoir des effets bénéfiques sur le développement. De même, les rapports considèrent généralement que les interventions en matière de population seraient plus efficaces si elles étaient complétées par des politiques et programmes relatifs au développement. Par exemple, de nombreux rapports soulignent que les investissements consacrés aux soins de santé primaires et à l'amélioration de la condition de la femme pourraient avoir des conséquences importantes pour l'indice synthétique de fécondité. Nombre de rapports citent les résultats de recherches entreprises sur les conséquences de l'instruction des femmes pour les taux de fécondité.

46. Les liens entre population et développement sont également considérés dans l'optique du coût global des initiatives relatives au développement. Certains pays à faible revenu commencent à se dire que les mesures relatives à la population sont des moyens rentables de favoriser le développement. Selon quelques pays, les interventions en matière de population, dont le coût relativement faible, permettent de réaliser des économies considérables.

47. Les rapports s'arrêtent surtout sur les problèmes suivants : pollution des terres, de l'air et de l'eau, résultant notamment des procédés de production, érosion et dégradation des sols, diminution de la diversité biologique et déboisement. Pour venir à bout de ces problèmes, il faudrait instaurer un meilleur équilibre entre la croissance et la distribution de la population et la capacité de charge des terres.

2. Pays développés

48. Ayant réalisé la transition démographique, les pays développés sont moins préoccupés par les taux de croissance démographique que par la répartition par âges de leur population. Ainsi, le lien entre le vieillissement de la population et les dépenses sociales est mentionné dans 79 % des rapports présentés par 24 pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Par exemple, le Japon signale que la part des

plus de 65 ans est passée de 5 % de la population totale en 1950 à 12 % en 1990 et devrait constituer 26 % de la population en 2025.

49. De nombreux pays développés sont également très préoccupés par la corrélation entre les politiques familiales, le travail des femmes et l'évolution de la fécondité. Le rapport de l'Autriche en est un bon exemple. Comme de nombreux autres pays développés, l'Autriche enregistre un taux de fécondité inférieur au niveau de remplacement, la chute du taux de fécondité étant en partie attribuée à la participation croissante des femmes au monde du travail. Le Gouvernement autrichien a donc mis en place des politiques visant, d'une part, à aider les femmes à assumer des responsabilités tant professionnelles que familiales et, d'autre part, à répartir plus équitablement la charge des tâches ménagères et de l'éducation des enfants entre les hommes et les femmes. D'autres pays développés ont instauré des politiques similaires.

50. La moitié des rapports présentés par les pays membres de l'OCDE mentionne le lien qui existe entre l'immigration et le malaise social. Un tiers seulement fait allusion au rapport entre l'environnement et le style de vie ou les comportements.

51. Le lien entre la production et l'environnement a été cité dans 55 % des rapports. Bien que la consommation fasse a priori partie intégrante de ces questions, elle n'a été évoquée que dans 25 % des rapports. Le rapport de l'Australie souligne que les populations peu nombreuses à haut niveau de consommation peuvent avoir un impact plus important sur l'environnement que les populations nombreuses à faible niveau de consommation. Le rapport de l'Allemagne avance que la responsabilité de la diminution des dommages causés à l'environnement incombe en premier lieu aux pays développés, principalement en raison de leurs taux élevés de production et de consommation.

52. Les liens entre l'urbanisation et la densité de la population, d'une part, et l'environnement, de l'autre, ont également été mentionnés dans 55 % des rapports. Les observations formulées à cet égard reprennent largement celles des pays en développement, à savoir que l'urbanisation augmente le volume des déchets et les pollutions diverses, et prive l'agriculture des meilleures terres.

3. Pays en transition

53. Les pays en transition partagent certaines des préoccupations exprimées par les pays développés, à savoir la corrélation entre le vieillissement de la population et les dépenses sociales et entre les politiques familiales, le travail des femmes et l'évolution de la fécondité.

54. Deux autres corrélations, qui reflètent la difficulté de l'évolution économique de ces pays, ont été mentionnées par 86 % d'entre eux : la corrélation entre les résultats économiques et le bien-être de la population, et entre ces résultats et les possibilités d'emploi et les modes de migration.

55. La question du lien entre la dégradation de l'environnement et la santé est également très présente dans les rapports. Le rapport de la Russie, par exemple, souligne les effets de la pollution industrielle sur la mortalité et la

morbidité infantiles (en particulier, l'asthme). Les rapports de la Pologne et de la Russie soulignent que la santé des travailleurs du secteur industriel est fonction du niveau de pollution industrielle.

B. Grands groupes sociaux ou sectoriels et organisations non gouvernementales

56. La contribution des organisations non gouvernementales à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement leur a valu de pouvoir participer activement et de façon structurée aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles ont pris part à toutes les sessions du Comité préparatoire et aux réunions préparatoires régionales. Un Comité de planification des organisations non gouvernementales et son organe d'exécution, le secrétariat du Comité de planification, ont organisé et facilité leur participation à la Conférence du Caire. Ces activités d'organisation ont été financées par des gouvernements, des fondations, des organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales elles-mêmes. Les représentants de ces organisations dans les délégations nationales n'avaient jamais été aussi nombreux à aucune conférence organisée par l'ONU. Au total, 1 254 organisations non gouvernementales, dont 153 bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, ont été accréditées par l'ONU pour participer aux réunions officielles, et plus de 4 200 participants en provenance de 138 pays ont pris part aux activités du Forum.

57. Le Programme d'action doit une large part de ses progrès aux efforts déterminés et à l'influence des organisations non gouvernementales. Les organisations s'occupant des questions intéressant la santé des femmes ont été particulièrement actives et ont fait pression pour que soit formulée une plus large définition de la santé en matière de reproduction et que soient élaborées des mesures en faveur de l'autonomisation des femmes.

58. Si l'on classe sommairement les organisations non gouvernementales présentes au Caire, on s'aperçoit que 87 s'occupaient d'environnement et 320 de développement. Les autres se consacraient plus ou moins exclusivement à la population, aux femmes ou aux jeunes. Ces chiffres révèlent une nette augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales qui, sans avoir la population comme centre d'intérêt, tiennent compte des facteurs démographiques dans leurs activités.

59. Tant dans les pays industrialisés qu'en développement, nombre de ces organisations non gouvernementales gèrent des programmes et des projets importants dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable. Il suffit de citer des organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP), le Sierra Club, la Audubon Society et l'Environmental Defense Fund. Une présentation plus détaillée des activités des organisations non gouvernementales dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable figurera dans le rapport sur le chapitre 5 qui sera soumis à la prochaine session de la Commission.

III. FINANCES ET TECHNOLOGIE

60. Les délégations présentes à la Conférence internationale ont décidé d'un commun accord du montant des ressources nécessaires à l'application d'un programme intégré concernant la population et la santé en matière de reproduction, qui comprend des services de planification de la famille et autres services de santé relatifs à la reproduction, des mesures de prévention des maladies sexuellement transmissibles et de la contamination par le VIH et le sida, ainsi que des activités d'analyse de données et d'élaboration de politiques, et des travaux de recherche en matière de population. L'accord a pu se faire grâce au travail approfondi effectué par les experts pour mettre au point les méthodes de calcul des estimations, aussi bien au Comité préparatoire que lors des réunions intersessions qui avaient précédé la Conférence. Les projections ainsi obtenues étaient sensiblement plus fines que celles qui avaient été examinées lors de réunions internationales antérieures.

61. Le Programme d'action de la Conférence prévoit que toutes sources confondues – gouvernements, organisations non gouvernementales, secteur privé et communauté internationale – environ 17 milliards de dollars seront nécessaires en l'an 2000. Ce montant augmentera tous les ans pour atteindre 21,7 milliards de dollars en 2015.

62. Ces estimations donnent à penser qu'à l'échelle mondiale, les deux tiers environ des fonds nécessaires aux pays en développement proviendront encore des ressources nationales. Elles indiquent en outre que, d'ici à l'an 2000, le montant annuel des fonds versés par la communauté internationale en vue de financer les programmes de population et de santé en matière de reproduction devra, pour satisfaire les besoins nationaux, s'élever approximativement à 5,7 milliards de dollars, pour atteindre progressivement environ 7,2 milliards de dollars en 2015. Ce chiffre est à rapprocher du niveau actuel de financement des programmes de planification de la famille et des autres programmes de santé en matière de reproduction, qui est d'environ 1 milliard de dollars pour chacune de ces deux catégories de programmes.

63. L'importance et le rythme d'accroissement du volume des ressources nécessaires varient sensiblement selon les sous-régions et à l'intérieur de chacune d'elles à travers le monde. Il faudra augmenter rapidement le montant annuel de ces ressources pour éviter tout retard dans la mise en oeuvre des programmes, qui se traduirait par des coûts plus élevés par la suite.

64. Les augmentations des ressources proportionnellement les plus importantes, tant à court terme que pendant les 20 prochaines années, seront nécessaires pour l'Afrique subsaharienne. C'est là en effet que les investissements les plus considérables seront requis pour renforcer l'infrastructure institutionnelle de base et que les ressources nationales font le plus défaut. Le montant annuel du financement extérieur des programmes devra atteindre à peu près 1,8 milliard de dollars en l'an 2000, contre environ 200 millions à 250 millions de dollars par an au début des années 90. C'est la seule sous-région du monde où le montant annuel total des ressources requises pour les programmes doublera presque entre les années 2000 et 2015.

65. On prévoit qu'en l'an 2000, le montant de l'aide extérieure nécessaire à la région de l'Asie et du Pacifique dépassera 2,9 milliards de dollars et qu'il se stabilisera vers 2,8 milliards à 2,9 milliards de dollars par an pendant la période 2000-2015.

66. Pour la région de l'Amérique latine, les besoins de financement extérieur entre 2000 et 2015 devraient rester stables au niveau d'environ 500 millions de dollars par an, ce qui, par rapport aux besoins des pays d'Afrique, représente une part beaucoup moins élevée du montant total des ressources.

67. Des niveaux de financement extérieur analogues à ceux de l'Amérique latine seront également nécessaires en Afrique du Nord et en Asie occidentale entre 2000 et 2015.

68. Les pays en transition d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique devront bénéficier d'une aide extérieure afin d'endiguer et d'inverser l'actuel processus de dégradation infrastructurelle de leurs services de santé primaires, de façon que leurs programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction comprennent dorénavant des activités et des services d'information de qualité dans le domaine de la planification de la famille.

69. Les estimations ci-dessus ne comprennent pas le coût de la réalisation de certains des objectifs spécifiques du Programme d'action, comme l'éducation primaire pour tous et la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile.

70. La Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a chargé la Directrice exécutive du FNUAP de coordonner les consultations entre les différents organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les diverses organisations et institutions d'aide bilatérale. Il s'agit d'intensifier l'échange des données relatives aux besoins d'assistance internationale, d'examiner régulièrement les besoins particuliers des pays en matière de population, y compris les besoins urgents et temporaires, et de maximiser la disponibilité des ressources et leur utilisation effective.

IV. COOPÉRATION INTERNATIONALE

71. La majorité des organismes qui ont fourni des renseignements sur leurs activités ont entrepris des travaux dans au moins un des trois domaines d'activité. Dans certains cas, des stratégies relatives aux questions de population et d'environnement ont été adoptées, comme suite à l'une des deux conférences. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale, des conférences régionales sur la population ont eu lieu dans toutes les grandes régions. Leur ordre du jour et les déclarations qu'elles ont adoptées traduisent la variété des situations et des problèmes particuliers à chaque région. Elles n'en ont pas moins toutes souligné la nécessité d'adopter, pour aborder les questions de population et de durabilité, une approche intégrant les problèmes démographiques dans la planification de l'environnement et du développement durable.

Domaine d'activité A. Développement et diffusion des connaissances concernant les tendances et facteurs démographiques et le développement durable

72. Organisée par la CESAP et le secrétariat de la Conférence internationale, la quatrième Conférence sur la population en Asie et dans le Pacifique, ayant pour thème "Population et développement durable : objectifs et stratégies pour le XXI^e siècle", a constaté qu'il importait au plus haut point de comprendre l'interdépendance entre les populations, leurs activités de développement et l'environnement. Elle a adopté la Déclaration de Bali sur la population et le développement durable⁷, qui souligne le rôle fondamental des facteurs démographiques dans l'équilibre écologique ainsi que l'impérieuse nécessité d'intégrer pleinement les problèmes de population dans les stratégies établies aux fins du développement durable.

73. Un message analogue a été formulé par la Réunion ministérielle du Pacifique Sud sur la population et le développement durable qui, par la Déclaration de Port Vila sur la population et le développement durable⁸, ayant pris note de la situation particulière à chaque État insulaire, n'en a pas moins souligné que tous les pays et territoires de la région entretenaient des rapports très étroits avec les ressources de la terre et de l'océan dont ils dépendaient pour leur subsistance et qui étaient soumises à des pressions croissantes en raison de l'accroissement continu de la population, d'une activité économique en expansion et des catastrophes naturelles.

74. La CEPALC a convoqué la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, qui a adopté un Consensus⁹ dans lequel elle admet que la dégradation de l'environnement a de multiples causes parmi lesquelles l'irrationalité des modèles de développement, l'inadaptation des technologies et des modes de consommation, surtout dans le cas des pays industrialisés et des minorités privilégiées des pays en développement, et la détérioration du niveau de vie de vastes secteurs de la population. Elle signale en outre que ce sont les écosystèmes fragiles des zones rurales qui sont le plus menacés par le développement rapide des établissements humains.

75. La Réunion des pays andins sur la population et le développement¹⁰ a adopté une déclaration contenant des observations analogues.

76. La deuxième Déclaration d'Amman sur la population et le développement durable¹¹ a été publiée à l'issue de la conférence organisée par la CESAO. Pour sa part, la Conférence européenne sur la population, organisée par la CEE, avait inscrit à son ordre du jour, comme questions principales, la croissance démographique, la pyramide des âges et les migrations internationales.

77. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale, la troisième Conférence africaine sur la population a adopté la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable¹² qui appelle les pays d'Afrique à accélérer l'application du Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population africaine et le développement autonome¹³. La Commission économique pour l'Afrique avait déjà élaboré une stratégie d'action dont le but déclaré était de permettre aux pays africains d'entreprendre l'élimination de la pauvreté par une gestion écologiquement rationnelle en vue

d'un développement durable. Cette stratégie se fixait les objectifs suivants : gérer l'évolution et les pressions démographiques, parvenir à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaires, et assurer une utilisation efficace et équitable des ressources en eau.

78. La Conférence internationale a été précédée de la publication d'un certain nombre de documents établis par différents organismes. Le Centre latino-américain de démographie (CELADE), situé dans les locaux de la CEPALC, a ainsi présenté à la Conférence régionale une étude sur la population, l'équité sociale et l'évolution des modes de production. D'autres publications portant sur l'urbanisation et ses répercussions sur l'environnement ainsi que sur la durabilité environnementale des grandes villes d'Amérique latine ont également été établies par le Centre.

79. L'OMS a effectué un examen approfondi des programmes et a tenu des consultations en vue d'étudier les relations entre la dynamique démographique et la santé et, en fonction de ces relations, les réponses adéquates que devait apporter le secteur de la santé. Un document de synthèse de l'OMS a jeté les bases d'une meilleure prise en considération des questions démographiques par le secteur de la santé.

80. Les bases de données démographiques ont été mises à jour ou modifiées pour tenir compte des impératifs de l'application du chapitre 5. Des efforts considérables ont été déployés par l'ensemble du système des Nations Unies pour mettre au point des méthodologies et des outils d'analyse permettant de mieux comprendre les interactions entre facteurs démographiques et écologiques.

81. La Division de la population du Secrétariat de l'ONU a réalisé, grâce à un financement du FNUAP, un projet visant à évaluer l'état actuel des connaissances sur la corrélation entre la population et l'environnement dans les pays en développement. La Division a établi un projet de rapport comportant une bibliographie, un inventaire des recherches en cours et un projet de programme de recherche sur les aspects essentiels de cette corrélation. La Division achève actuellement l'élaboration d'un rapport sur la façon dont les gouvernements considèrent le lien entre la population et l'environnement.

82. En 1994, l'UNESCO a lancé un projet interdisciplinaire et de coopération interinstitutions sur l'éducation et l'information en matière d'environnement et de population pour le développement humain. Ce projet vise : à perfectionner la base de connaissances et élaborer des cadres d'action afin de renforcer, dans les différentes régions, les activités d'éducation, de formation et d'information portant sur les questions d'environnement et de population selon une approche intégrée; encourager la réorientation des programmes et des matériels d'éducation, de formation et d'information; et mobiliser le soutien des décideurs et des personnalités susceptibles d'influencer l'opinion aux niveaux international, régional et national. Des projets pilotes sont actuellement élaborés pour mettre au point du matériel d'éducation en matière d'environnement et de population et fournir un appui technique pour l'élargissement ou la refonte des programmes nationaux d'éducation ou de formation.

83. La FAO a mené un certain nombre d'activités telles que l'organisation d'une table ronde informelle d'experts sur les femmes, la population et l'environnement en Asie du Sud-Est; la réalisation d'une étude sur les questions et concepts en matière d'environnement et de population, destinée au personnel du programme de population, et l'organisation aux Pays-Bas d'une conférence sur l'agriculture et l'environnement, qui aura pour objet de faire mieux comprendre les incidences de la durabilité pour le secteur agricole et de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre, notamment un examen des questions démographiques. La FAO, avec l'aide du FNUAP, propose des services consultatifs en matière de population et d'environnement, en particulier pour la formulation et l'application de programmes et de projets.

84. Le programme d'information démographique de la CESAP, qui porte sur l'amélioration du traitement, de la gestion, de la communication et de la diffusion des données et informations démographiques, prévoit les principales activités suivantes : fournir une assistance technique directe aux centres et réseaux nationaux d'information démographique (POPIN) de la région, et participer au coût de leur développement infrastructurel afin qu'ils puissent acquérir, analyser, traiter et diffuser les informations et données techniques nécessaires à la formulation, la planification, et l'étude des politiques démographiques ainsi qu'à l'exécution des programmes démographiques à l'échelon national; promouvoir la coopération technique entre les réseaux et centres nationaux d'information démographique par l'échange et la formation de personnel et par l'organisation de visites d'étude, etc.; établir des réseaux sous-régionaux d'information démographique et mener des activités spéciales avec des réseaux travaillant dans d'autres domaines connexes, tels que la santé, l'éducation, l'agriculture et l'environnement; améliorer, par la création d'une banque de données des réseaux POPIN, l'aide fournie aux gouvernements pour leur permettre d'acquérir, analyser, diffuser et utiliser les données et informations démographiques; produire et diffuser des informations démographiques reconditionnées en fonction des besoins particuliers des divers utilisateurs; ainsi que sensibiliser l'opinion aux questions démographiques et faire mieux comprendre leur importance pour le développement d'un pays par le biais de conférences, d'expositions, de publications, etc.

85. S'agissant des établissements humains, le CNUEH (Habitat) a poursuivi pendant les années qui ont suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'élaboration de programmes axés sur l'urbanisation et ses répercussions sur la dynamique démographique (fécondité, mortalité, migrations et dimension de la famille) et sur l'environnement. Le Centre effectue actuellement des recherches sur ces thèmes ainsi que sur les politiques et stratégies en matière d'urbanisation et de développement, notamment d'urbanisation nationale, et de développement des zones urbaines, et sur les stratégies spécialement axées sur les relations entre les établissements humains et le développement durable. Dans un rapport sur la population, l'urbanisation et la qualité de la vie, établies pour la Conférence internationale sur la population et le développement, le CNUEH a souligné les effets positifs de l'urbanisation sur l'évolution et la modernisation de la société, la fécondité, la mortalité et autres tendances démographiques, les revenus des particuliers et des ménages et, d'une manière générale, le développement économique des zones tant urbaines que rurales.

86. Depuis la CNUED, le FNUAP a mené et appuyé un certain nombre d'activités visant à étudier les corrélations entre la population, le développement durable et l'environnement. Ces activités portent sur des domaines d'étendue et de nature très variées, mais toutes ont pour objectif d'ouvrir des perspectives pluridisciplinaires et de trouver des solutions intersectorielles à ces questions. Le Fonds a notamment financé des projets abordant des thèmes aussi divers que la pauvreté, les disparités entre sexes, les modes de consommation et les réfugiés écologiques, dans le cadre des questions concernant la population, l'environnement et le développement durable. S'agissant de la population et du développement durable, le Fonds travaille en étroite collaboration avec l'OIT, la FAO, la Division de la population du Secrétariat de l'ONU et les commissions économiques régionales. Le Fonds a également fourni son appui pour des projets et des programmes mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires et de recherche, tant dans les pays en développement que dans les pays développés.

Domaine d'activité B. Formulation de politiques nationales intégrées en matière d'environnement et de développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques

87. Afin que des considérations d'ordre démographique puissent être prises en compte dans la formulation des politiques de développement durable, il faut fournir en temps opportun des informations fiables et pertinentes pour la prise de décisions en matière de population et d'environnement. Le renforcement des capacités locales dans ce domaine est donc essentiel. C'est à cette fin que la Commission économique pour l'Afrique accorde son appui notamment aux activités de formation du Centre régional de services spécialisés dans le domaine des levés, des cartes et de la télédétection et du Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux. La CEPALC, pour sa part, finance annuellement deux formations de troisième cycle à l'intention de spécialistes des questions de population et de développement. Plusieurs modules de ces formations traitent de divers aspects spécifiques de la démographie, de l'environnement et du développement durable.

88. Les commissions régionales gèrent déjà des bases de données ou des réseaux régionaux d'information démographique. La base de données sur la population pour l'Amérique latine et les Caraïbes, appelée DOCPAL, constitue une source d'informations bibliographiques et offre un certain nombre de services, dont l'accès aux bases de données nationales sur CD-ROM. Le contenu de DOCPAL est actuellement enrichi de manière à permettre des comparaisons entre les informations relatives à l'environnement et à la démographie.

89. Afin de tenir compte des recommandations d'Action 21, l'UNESCO et le PNUE ont procédé à la réorientation des objectifs et des activités mondiales du Programme international d'éducation relative à l'environnement, en faisant des questions démographiques un élément essentiel de l'éducation en matière d'environnement. L'objectif est de contribuer plus efficacement à améliorer la qualité de la vie ainsi que la qualité de l'environnement. Ce programme prévoit notamment la distribution de documents et de matériels d'éducation en matière d'environnement qui contiennent aussi des informations en matière de population, et la diffusion d'une lettre trimestrielle d'information intitulée Connect.

90. Avec l'appui du FNUAP, l'UNESCO a étendu ses programmes d'éducation en matière de population à un plus grand nombre de niveaux du système éducatif, y compris l'éducation extrascolaire. Les activités menées comprennent l'élaboration de méthodologies ainsi que la conception et la mise au point de prototypes de matériels pédagogiques et didactiques.

91. Le CNUEH offre toute une gamme de services d'information. Dans le cadre de son Programme de données sur les villes et de son programme de base de données statistiques sur les établissements humains, le Centre produit, classe et analyse des données sur la population, les ménages, les disparités entre sexes, le logement, les infrastructures et l'environnement. Les programmes visent à créer et renforcer les bases de données nationales sur les facteurs et tendances en matière de démographie et d'établissements humains. Les travaux effectués font l'objet d'une collaboration avec le Réseau de recherche urbaine de la Communauté européenne, l'Institut international de statistique, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU. Sont notamment collectées des statistiques relatives aux grandes villes, c'est-à-dire toutes celles qui dépassent 100 000 habitants.

92. Un certain nombre d'outils informatiques ont été conçus pour permettre l'intégration des informations en matière de population et d'environnement. Le Centre latino-américain de démographie (CELADE) élabore actuellement un outil micro-informatique permettant d'intégrer les données démographiques aux relevés géographiques. Ce projet, appelé "R+GIS Generic Population-related Application Tools", permet d'associer données démographiques et données géographiques afin de présenter aux décideurs différents scénarios illustrant les implications de différentes hypothèses. Les quatre outils qui seront mis au point à l'intention de divers groupes d'utilisateurs devraient aider les autorités locales à prendre des décisions bien informées et inciter les organisations non gouvernementales et autres organismes extérieurs au secteur public à formuler des propositions et des suggestions plus solidement étayées en vue d'améliorer les programmes officiels.

93. De même, la Division de la population a publié en 1993 la version 2.0 de la base de données en matière de population et de recherche (PRED Bank). Cette base de données porte essentiellement sur l'interaction entre la pression démographique et l'exploitation des terres dans les zones rurales. La PRED Bank 2.0 a été conçue comme un élément du progiciel intégré d'informations, de cartes et de graphiques géographiques (POP MAP), système micro-informatique qui combine les fonctions de base de données, de tableur et de système de cartographie géographique. La PRED Bank 2.0 contient des données nationales sur près de 70 variables pour la période 1961-1989 et pour plus de 100 pays en développement. Cette base de données est actuellement disponible sous forme de disquettes, avec un guide de l'utilisateur. Un rapport intitulé "Population pressure, land use and environment: national trends" est en cours d'achèvement et sera publié en 1995.

94. Toutes les organisations qui ont fourni des informations pour l'établissement du présent rapport ont étudié, en partant de points de vue différents, les incidences, selon le sexe, du développement durable, au regard du chapitre 5. La CESAO s'est attachée à la question des migrations de retour

dans ses études sur les rapatriés jordaniens et yéménites; elle a également mené une étude sur les familles de rapatriés et les femmes rapatriées.

95. Le FNUAP fournit aux gouvernements une assistance technique dans tous les secteurs ayant trait aux politiques démographiques, y compris le renforcement des capacités institutionnelles, la formation de spécialistes et la fourniture de données démographiques ainsi que l'information relatives aux liens entre la population, l'environnement et le développement durable.

96. Faciliter l'intégration des questions démographiques et écologiques dont la planification du développement constitue l'un des objectifs du Programme mondial de formation du FNUAP en matière de population et de développement. Le programme met l'accent sur le renforcement de la capacité des pays de prendre en compte le caractère pluridisciplinaire du développement. Les cinq institutions où la formation doit être donnée sont ou seront bientôt implantées dans des pays en développement.

97. Il serait utile que les organismes opérationnels du système des Nations Unies dont les mandats relèvent du chapitre 5 d'Action 21 ou du chapitre 3 du Programme d'action du Caire, formulent à l'intention de leurs bureaux extérieurs respectifs des directives générales et instructions particulières harmonisées sur l'application de ces chapitres. Ces directives et instructions pourraient être utilisées dans les notes de stratégie nationale pour la coordination des activités relatives aux projets ou programmes et pour la programmation concertée.

Domaine d'activité C. Mise en oeuvre au niveau local de programmes intégrés relatifs à l'environnement et au développement, en tenant compte des tendances et des facteurs démographiques

98. Dans ce domaine d'activité, la priorité a été donnée à l'établissement d'une coopération étroite entre partenaires institutionnels du système des Nations Unies et à la création essentielle de nouveaux partenariats, ou au renforcement de ceux déjà instaurés, avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, en particulier des associations locales, en vue de garantir la promotion la plus efficace du développement durable. Exploiter les complémentarités du système des Nations Unies et encourager les initiatives intersectorielles sont considérés comme des objectifs clefs des programmes intégrés.

99. Les résultats positifs obtenus par la CESAP dans le cadre d'initiatives prises à l'échelon local constituent une bonne illustration de l'observation qui précède. Selon la CESAP, les programmes locaux de planification familiale, réalisés par des organisations non gouvernementales et locales, ont atteint leurs objectifs. En fait, ces organismes locaux sont apparus comme un nouveau moteur de la croissance économique et sociale, offrant des mécanismes institutionnels novateurs grâce auxquels les activités en matière de planification familiale, de santé et d'éducation et les activités génératrices de revenus peuvent être intégrées à l'échelon local et permettent de garantir à une échelle réduite un développement durable respectueux de l'environnement. Les organismes locaux peuvent non seulement contribuer à transformer radicalement la prestation des services de santé en matière de reproduction,

mais aussi à combattre la dégradation des sols, à promouvoir l'exploitation forestière par la collectivité et, d'une manière générale, à apporter d'importantes améliorations aux conditions de vie des populations locales cibles.

100. Un projet d'exploitation des données démographiques pour la planification du développement local dans les pays de la région de la CESAP, actuellement en cours d'exécution, porte sur l'analyse des données obtenues lors du recensement de 1990. Il vise à évaluer dans chaque zone les taux de fécondité et leurs tendances, et, ce faisant, à déterminer les causes profondes, d'ordre socio-économique et culturel, de la réussite ou de l'échec des politiques de planification familiale; à étudier au niveau local les taux de fécondité et de mortalité néonatale et infantile et les flux migratoires, compte tenu du contexte socio-économique et des variables écologiques; à examiner la question des différences entre les sexes, et à mettre en évidence les facteurs qui, au niveau micro-économique, influent sur la réussite des programmes.

101. L'OMS fournit à divers pays une aide technique destinée à leur permettre de mener des recherches (biomédicales, épidémiologiques, sociales et opérationnelles) en vue d'une meilleure mise en oeuvre de leur programme de santé en matière de reproduction. L'accent est mis en particulier sur la recherche concernant les comportements sociaux et sur la recherche opérationnelle concernant les moyens rentables d'intégration et de prestation des soins de santé en matière de reproduction.

102. Vieux de près de 10 ans, le Programme de développement communautaire du CNUEH mène dans les sept pays qui lui sont associés (Bolivie, Costa Rica, Équateur, Sri Lanka, Ghana, Ouganda et Zambie) ainsi qu'à l'échelle mondiale des activités très diverses visant à promouvoir et à appuyer le renforcement des capacités et des institutions dans les collectivités urbaines et rurales à faible revenu. Donner aux membres et aux dirigeants des collectivités les moyens de susciter un développement local durable est l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté à long terme. Le Programme s'appuie sur l'expérience acquise par Habitat en matière d'approches participatives au développement humain et sur l'expérience communautaire pratique de l'amélioration des établissements humains. Le Programme prévoit maintenant d'élargir ses activités dans les pays en développement en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des collectivités à faible revenu et de réduire ainsi leur pauvreté.

103. Le Programme de développement du CNUEH concernant les femmes et les établissements humains vise à faire en sorte que tous les programmes, projets et activités de ce centre tiennent dûment compte des problèmes liés à la spécificité des sexes. L'objectif, dans l'optique du développement, est de faire mieux comprendre ces problèmes en introduisant, dans les programmes, projets et activités du Centre, des procédures de planification, de suivi et d'évaluation des éléments relevant desdits problèmes. À cet effet, le personnel du Centre, tant au siège que sur le terrain a été formé et conseillé en vue de l'analyse des projets et activités se situant dans des contextes où interviennent les notions de spécificité des sexes. Le Programme s'efforce actuellement, de pair avec d'autres programmes clefs du Centre, tels que le programme de formation à la participation communautaire, le projet concernant

les indicateurs urbains, le programme de gestion des déchets solides et le programme d'hygiène et d'assainissement de l'environnement, d'intégrer effectivement les problèmes liés à la spécificité des sexes dans les activités menées sur le terrain.

104. Dans l'optique du Programme de développement du CNUEH concernant les femmes et les établissements humains, les principaux problèmes concernant les femmes, l'environnement, l'urbanisation et les établissements humains sont les suivants : accroître la participation des femmes à la conception, à la mise au point et à l'application des politiques et programmes de développement durable relatifs aux établissements humains, notamment en augmentant la proportion des femmes parmi les décideurs; renforcer la capacité des organisations de femmes de participer activement au développement durable des établissements humains; mettre en place des infrastructures sociales et environnementales et des écotecnologies propres à réduire la charge de travail des femmes et à leur permettre de mieux respecter l'environnement, et faciliter l'accès des femmes à la terre et aux autres ressources naturelles. Des activités au titre du Programme sont actuellement menées dans les principales régions d'Afrique et d'Amérique latine, où il est parvenu à faire sensiblement mieux comprendre la nécessité d'intégrer les femmes dans les activités locales de développement.

105. Le FNUAP participe à plusieurs nouvelles initiatives susceptibles de contribuer à la mise en place de schémas démographiques compatibles avec le développement durable. L'initiative de partenariat en matière de population et de développement lancée lors de la Conférence internationale du Caire vise à établir et à renforcer la coopération technique entre pays en développement. Placée sous la direction de l'Indonésie, cette initiative a pour principaux objectifs de promouvoir l'idée d'une collaboration Sud-Sud, de favoriser les échanges de données d'expérience et de procéder à des appels de fonds. Les pays participants ont poursuivi avec succès des politiques en matière de population et ont traversé ou traversent actuellement une phase de transition vers une croissance démographique plus compatible avec un développement durable.

106. Selon un rapport récent de la Directrice exécutive du FNUAP, il convient d'élargir le champ des activités menées dans le cadre des politiques relatives à la population et au développement durable et de les associer étroitement aux mesures prises dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la planification familiale, de la promotion de la femme, de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté. Il faut en effet que les politiques démographiques fassent réellement partie intégrante de toutes les initiatives visant au développement durable. Cela suppose un appui pour la collecte et l'analyse de données, la conduite de recherches socioculturelles et relatives aux opérations à mener, la création et l'entretien de bases de données pertinentes et un appui à l'élaboration de politiques¹⁴.

107. L'énumération des nombreux projets et programmes susmentionnés ne constitue pas une liste exhaustive des activités en matière de population menées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Par exemple, elle ne mentionne pas les prêts substantiels que la Banque mondiale accorde aux programmes en matière de population.

108. Cependant, l'image qui s'en dégage donne largement à penser qu'il est nécessaire d'améliorer considérablement la coordination et la collaboration dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable, et que les possibilités de le faire sont nombreuses.

V. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'ACTION

A. Conclusions

109. On a pris de plus en plus conscience, au cours des 20 à 30 dernières années, de l'importance que revêtent les tendances et facteurs démographiques pour la durabilité du point de vue de l'environnement et du développement. L'adoption d'Action 21 a contribué plus qu'aucun autre événement à la mettre en évidence. Depuis, le nombre des personnes qui ont pris conscience de l'intérêt des questions de population a continué d'augmenter et a atteint son point culminant lors de la Conférence internationale du Caire, en septembre 1994. Le Programme d'action de cette conférence fait le point, d'une part, de la position de la communauté internationale à l'égard des grandes questions démographiques et, d'autre part, de ce qu'il reste à faire dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable.

B. Propositions d'action

110. La Commission du développement durable souhaitera peut-être :

a) Prier instamment les gouvernements de poursuivre les objectifs et d'appliquer les recommandations du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier en ce qui concerne le chapitre III, eu égard au mandat de la Commission dans ce domaine;

b) Recommander aux gouvernements d'allouer aux institutions appropriées tant publiques ou privées que nationales ou internationales suffisamment de ressources pour qu'elles puissent poursuivre l'examen des rapports entre population, environnement et développement durable en vue d'améliorer la qualité de la planification et de la formulation des politiques;

c) Recommander aux gouvernements de redoubler d'efforts pour renforcer leurs capacités institutionnelles dans le domaine de la population et des politiques y relatives afin que les problèmes de population soient rapidement pris en compte dans les plans et politiques concernant l'environnement et le développement durable;

d) Recommander aux bureaux respectifs de la Commission du développement durable et de la Commission de la population et du développement d'étudier la possibilité de tenir des réunions conjointes en vue d'examiner les problèmes ayant un lien avec l'application du chapitre 5 d'Action 21 et du chapitre III du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

e) Encourager les principaux groupes oeuvrant dans le domaine de la population et des problèmes liés aux spécificités de chaque sexe et dans d'autres domaines du développement durable à communiquer et à coopérer davantage

entre eux et à mieux coordonner leur action aux niveaux local, régional et international afin de renforcer leur contribution à une meilleure compréhension mutuelle de ces problèmes et de prendre une part plus active à l'application du chapitre 5 d'Action 21 et du chapitre III du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

f) Recommander au FNUAP d'étudier, avec l'aide du PNUJ, du PNUD et d'autres organismes concernés, la possibilité de soumettre à la Commission un rapport périodique sur les groupes de population qui se trouvent en danger en raison des effets cumulés de la dégradation de leur environnement;

g) Recommander aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux principaux groupes d'accorder une attention particulière à la nécessité d'intégrer les femmes à tous les niveaux dans les processus de prise de décisions concernant les stratégies, les politiques, les projets et les programmes de développement durable;

h) Proposer que, dans les directives concernant les rapports nationaux volontaires à la Commission, l'attention voulue soit accordée aux problèmes de population et à ceux découlant de la spécificité des sexes.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe II.

² New York, Oxford University Press, 1987.

³ Voir A/C.2/44/6, annexe.

⁴ The Challenge of the South: The Report of the South Commission (New York, Oxford University Press, 1990).

⁵ Voir A/CONF.171/13 et Add.1.

⁶ Ibid., chap. I, par. 1.5.

⁷ Voir E/CONF.84/PC/14.

⁸ Voir A/C.2/48/3.

⁹ Voir E/CONF./84/PC/17.

¹⁰ Voir A/CONF.171/PC/7/Add.1, par. 42 à 45.

¹¹ Voir E/CONF.84/PC/16.

¹² Voir E/CONF.84/PC/13, annexe II.

¹³ Voir E/CONF.76/6.

¹⁴ DP/1995/8, par. 15.
